

Sept. 1939
ILES ST PIERRE ET MIQUELON

LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

15 JANVIER 1939

(16^e année. — No 181)



L'hiver à Saint Pierre.



Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements :

St Pierre : 10 f. ; France : 12 f.

Canada : 16 f. ; Etranger : 20 f.



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Livraisons
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Accachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn.

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co o
New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —



Service paroissial et Renseignements divers

SCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ;
le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le **mercredi**,
soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les **vacances**,
à 5 h. — Le **samedi** soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h.
— La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La **veille des fêtes**.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Lioret de Fa* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif à l'hôtel de la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présent *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi **ONDOIEMENT**, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir **achevé sa treizième année**. — Indiquer leurs noms en annarrant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par **procureur** », c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse. — *Extrait mortuaire de tout conjoint défunt* ; si l'un des deux futurs est veuf, les *certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs* ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé, celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer, en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre si tôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. — Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.



Calendrier du Mois de Février 1939.

N. B.— Les messes ont lieu les dimanches et fêtes à 6 h. ½, 8 h. et 10 h. ; les jours de semaine à 6 h. ½, 7 h. et 8 h.

2 Jeudi.— Purification de la Ste Vierge (la solennité en est renvoyée au dimanche).— Anniversaire de la mort, en 1852, du Vénérable Serviteur de Dieu François Marie Paul Libermann, un des Fondateurs de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut ; à 8 h., Heure Sainte des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

3 Vendredi.— 1^{er} du mois.— St Blaise, conf.— A 8 h., messe du Sacré Cœur suivie de l'exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., Office en l'honneur du Sacré Cœur.

4 Samedi.— St André Corsini, év. et conf.— A 7 h., messe du Rosaire.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

5 Dimanche de la Septuagésime.— Solennité de la Purification de la Ste Vierge.— A la messe de 6 h. ½, com. men. des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— Avant la messe de 10 h., bénédiction des clercs et procession à l'intérieur de l'église.— A 2 h., Vêpres, Salut, procession mesuelle du Rosaire.— Instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle du Sacré Cœur.

9 Jeudi.— St Cyrille d'Alexandrie, év. conf. et doct.— Le soir à 8 h., Heure Sainte des Dames et Jeunes filles.

11 Samedi.— Fête de l'Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, et fête de St Adolphe, patron de Monseigneur.— A 7 h., messe de Monseigneur avec chants.— Le soir à 6 h., chapelet et salut ; à 8 h. ½, causerie religieuse à la Radio.

12 Dimanche de la Sexagésime.— 15^{ème} anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Pie XI.

14 Mardi.— 2^{eme} du mois.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

15 Mercredi.— S.S Faustin et Jovite, mart.— Jour des Mères Chrétiennes.— Le soir à 8 h., office de l'Association.

19 Dimanche de la Quinquagésime.— A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles.— Après la Grand-messe, exposition du T. S. Sacrement pour les prières dites des Quarante Heures — A 2 h., Vêpres et chapelet — A 8 h., complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église. A 6 h., adoration nocturne des Hommes dans la chapelle du Sacré-Cœur.

N. B.— Après les Vêpres, réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré Cœur.

20 Lundi.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement.— Le soir à 8 h., complies et bénédiction.— A 9 h., adoration nocturne pour les hommes.

21 Mardi.— A 8 h., messe des enfants et communion générale.— Exposition du T. S. Sacrement.— Le soir à 6 h., complies, chapelet, bénédiction.

22 Mercredi des Cendres et Commencement du Carême.— A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres, puis Sainte Messe.— Le soir à 8 h., instruction et imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin, et salut.

24 Vendredi.— St Matthias, apôtre.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et Salut.

25 Samedi.— A 7 h., messe et com. mens. des Enf. de Marie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

26 Dimanche — 1^{er} du Carême.— Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.



Actes Paroissiaux

(DU 15 DÉCEMBRE AU 15 JANVIER 1939)

BAPTÈMES.-- Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 15 décembre.-- GAUTIER Paul-André ; Parrain : Henri Gautier ; Marraine : Adèle Carrère.-- URBANABIA Odette Marie ; Parrain ; Auguste Artano ; Marraine : Marie Meubry.-- ALLEN-MARÉ Pierre-Marie ; Parrain : Maurice Larralde ; Marraine : Marie Mahé.-- BRIAND Pierre-te-Germaine ; Parrain : Pierre Haran ; Marraine : Henriette Haran.-- *Le 25.*-- LESÉNÉCHAL Raoul-Albert ; Parrain : Joseph Vigneau ; Marraine : Albertine Lévêque.-- *Le 26.*-- ABANTZABÉ Huguette-Renée ; Parrain : Charles Arantzabé ; Marraine : Renée Forget -- *Le 1er janvier.*-- PATUREL Robert-Charles ; Parrain : Michel Téletchéa ; Marraine : Henriette Carricart, -- CLAIREAUX Yvon-Clément ; Parrain : Léon Lefèvre ; Marraine : Louise Ozon.-- *Le 4.*-- SALOMON Thérèse-Marie ; Parrain : Georges Paturel ; Marraine : Marie Salomon. -- *Le 8.*-- FERRON Jeannine-Victoria ; Parrain : Armand Gélos ; Marraine : Victoria Ferron.-- *Le 12.*-- LE-BOLLOC Marie-Claire ; Parrain : Pierre Heudes ; Marraine : Mathilde LE-BOLLOC, représentée par G. rmaine Châtel.

Rectification -- Dans le No du 15 novembre.-- lire : Lafitte Marie-Odette au lieu de : Lafitte Marie-Thérèse.

MARIAGES.-- Se sont unis par les liens i- dissolubles du Sacrement,

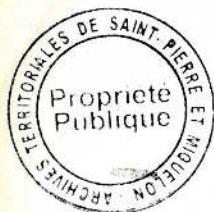
Le 22 décembre.-- FITZPATRICK Pierre et TÉLETCHÉA Jeanne.-- *Le 10 janvier.*-- SABAROTS Pierre et FITZPATRICK Louise.-- *Le 11.*-- SABAROTS Charles et CHAMPOIZEAU Marie.-- MARSOLIAU Gaston et RIGGS Noella.

SÉPULTURES.-- Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 5 janvier.-- PATUREL Rose, 68 ans.-- *Le 9.*-- YON Francis, 62 ans. -- *Le 12.*-- VIGNEAU Alexandre, 70 ans.

La mort désespérée de Voltaire fut un effroyable acte de foi.

Le refrain général est celui-ci : « L'impiété, c'est commode pour vivre, mais pour mourir, c'est le diable ! . . . » Mais, quand est-ce qu'on mourra ? . . . On est averti de se tenir prêt, que la mort viendra comme un voleur, sans sonner . . . Et puis-vaud mieux ne pas arriver là-haut les mains vides !



Vœux de Monseigneur au matin du 1er janvier.

Quelques extraits . . .

Mettez le Bon Dieu dans votre vie par la prière, par la réception fréquente et loyale des sacrements, par l'Action Catholique.

Le Bon Dieu vous donnera la paix, l'union et fera prospérer votre famille, vos affaires.

L'Année passée.— Les sacrements, Baptêmes : 107 — Communions : 55.000 — Mariages : 16 — Enterrements : 67.

Les œuvres. — Naissance du patronage Anne Marie Javouhey dans les locaux de Sté Croisine. Développement du patronage des enfants de l'école publique.

L'Année mariale.— Le chapelet quotidien est installé dans la paroisse de St Pierre. La procession du 15 août avec ses chars ornés a été magnifique. Et le souvenir en sera durable.

L'Année qui vient,— Au milieu des difficultés économiques et sociales qui se sont abattues sur vous, renforcez votre union et serrez-vous autour de vos prêtres. Aidez-les à maintenir l'esprit chrétien, à combattre contre tous les désordres. L'apostolat individuel est de plus en plus nécessaire.

Notre couverture.

L'hiver à Saint-Pierre.

L'hiver devient banal : les chutes de neige sont moins abondantes qu'auparavant. En de rares endroits elle bloque le passage et empêche la circulation. Où est le temps des monceaux de plusieurs mètres d'épaisseur ? On ne sort plus des maisons par les fenêtres de l'étage, on ne fait plus de tunnel devant les portes. L'hiver devient banal : c'est ici comme ailleurs.

Vous qui êtes contents de voir une photo de St Pierre sur la couverture du Foyer, voulez-vous nous aider à en placer de nouvelles : c'est une dépense supplémentaire de 60 francs chaque fois.

N. D. L. R.



Le Carême.

La Pénitence est nécessaire à nos âmes et à nos corps.

Dans le Carême, préparatoire à la Passion et à Pâques, cette idée de pénitence nous sera souvent rappelée par l'Eglise. Tantôt l'Eglise nous marquera les jours de jeûne, les jours d'abstinence ; tantôt elle nous demandera de laisser de côté les réjouissances ; tantôt encore elle appellera notre attention sur les petits sacrifices de chaque jour.

Neut faire pénitence.

Notre Seigneur a fait pénitence.

Les Saints ont fait pénitence.

Oserons-nous délaisser ce moyen puissant d'obtenir notre pardon ?

Oserons-nous passer outre à ces avertissements du ciel ?

« Ecce nunc tempus acceptabile » « Voici le temps favorable »

Réfléchissons. Réfléchissons.

PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE POUR LE CARÈME DE 1939 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La loi de l'abstinence interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

¹⁾ Au lieu du Samedi (*Indulst du 10 fév. 1938*).



Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^{me} année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visite au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discréption, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la



pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 26 février, premier dimanche de Carême (2) et finira le 18 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1899.

A. POISSON, *Préf. apost.*

(2) Par Indult du Saint Siège en date du 10 février 1934.

La Fête de la Communion solennelle et de la rénovation des vœux du baptême est fixée au dimanche de la Ste Trinité, 4 juin.

Participeront en costume de communiants à cette fête les enfants ayant 12 ans dans l'année.

La Communion des petits enfants aura lieu le premier dimanche de mai : 7 mai.



Nous apprenons la mort de M. le Docteur Alfonsi, survenue en Corse au début de décembre.

Le bien fait aux familles par ce médecin si dévoué portera les fidèles à dire quelques prières pour le repos de son âme.

R. I. p.

Au sujet de la Franc-Maçonnerie.

Le centre le plus important de la Franc-Maçonnerie française est le Grand-Orient. Or voici ce que l'on peut lire dans la Revue de Paris du 15 septembre 1938.

« Répudiant tout libéralisme le Grand-Orient persiste à faire du laïcisme « un contre-catholicisme, une religion sectaire et inquisitoriale. Le G. O. « est en train de perdre son universalisme; ses préoccupations s'arrêtent « aux étroites limites d'une classe..... Fourvoyé depuis longtemps dans « la politique, il n'est plus maintenant qu'un succédané de la C. G. T., une « succursale du parti socialiste. »

Le programme que les Loges proposent (ou imposent) à leurs députés contient surtout ces deux articles : suppression de l'enseignement libre, laïcisme intégral.



Chez nous.

Un prix de l'Académie à une famille de 8 enfants.

Dans sa séance publique annuelle du mois de décembre, l'Académie française a décerné un prix Alfred de 5.000 francs à la famille Gabriel Détcheverry de Miquelon qui groupe 8 enfants de 1 à 12 ans autour d'un père et d'une mère âgés respectivement de 39 et 37 ans. Un neuvième enfant est attendu.

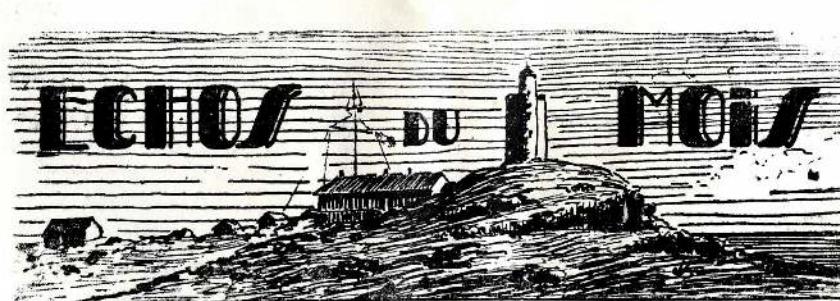
Maintes fois nous avions cherché à faire bénéficier nos pauvres gens des largesses de l'Académie, on nous répondait toujours que les prix étaient pour la France continentale.

La persévérance du curé de Miquelon a été enfin récompensée.

Ce prix fait plaisir non seulement à un foyer honorable et bien pauvre, mais encore à tous ceux qui s'intéressent aux Saint-Pierrais, vrais Français transplantés sur des îlots sans ressources.

Merci à l'Académie.

Mgr. A. Poisson.



Modification au régime d'assistance des familles nombreuses, des veuves et orphelins privés de ressources, (Arrêté du 29 déc. 1938)

Art. 1^{er} — La limite d'âge pour les enfants est portée de 13 à 16 ans s'ils poursuivent leurs études dans la colonie

Art. 2 — moyennant certificat du Directeur ou de la Directrice de l'école.

Art. 3 — Les taux des allocations annuelles sont portés aux chiffres suivants : 360 frs au lieu de 240 frs

450 " " 360 frs

650 " " 540 frs

Modification provisoire aux secours de chômage, (Arrêté du 31 déc. 1938)



Les taux des allocations journalières sont, pour les trois premiers mois de 1939, portés aux chiffres suivants :

au chef de famille : 14 frs au lieu de 12

aux autres : 5 frs 50 " 4, 50

plafond : 36 frs " 30

Promotion dans le personnel des cadres locaux :

M. Letournel Eugène, commis principal de 2^{ème} classe ;

M. Déminiac Jean, écrivain expédit. de 2^{ème} classe ;

M. Lafargue Eugène, " " " ;

M. Hallouet J. B^{te}, écrivain expédit. de 1^{ère} classe ;

M. Casemayor Joseph, matelot-chef de 2^{ème} classe ;

M. Gouilliére Auguste, facteur de 1^{ère} classe ;

M^{me}s Admond Emilie et Rio Léa, instit. adj. de 3^{ème} classe.

La fête de Noël. — Elle débute par une soirée radiophonique, tout entière consacrée à la solennité. Quelle joie dans les familles en entendant saynète monologues et chants appropriés !

Remercions la direction du Radio-club de cette audition très goutée.

Puis ce fut la messe pontificale de minuit. Un temps assez doux permit une belle assistance — et de nombreuses communions.

Les chorales des chantres et chanteuses furent à l'honneur !

.....
Les écoles firent comme l'habitude leur arbre de Noël, mais le petit Jésus, délaissant tout jouet coûteux, les garnit de vêtements bien chauds.

A noter l'initiative de nos Guides et Jeannettes de réunir dans un goûter de fête une cinquantaine d'enfants moins favorisés et de leur faire tirer au sort leurs propres cadeaux de Noël.

Mouvement du Port. — Le mouvement fut presque nul durant ce mois. — Le courrier d'Halifax et New-York fut régulier.

Le « De Bournat » partit le 5 janvier pour commencer sa campagne de pêche. — Un cargo anglais venu en relâche débarqua un homme de l'équipage blessé ; cet homme fut admis à l'hôpital et décéda le soir même.

De retour de France, Mme Norgeot, sage-femme, avise sa clientèle qu'elle reprend ses fonctions.

A VENDRE **Une maison, rue Gervais**
S'adresser à Madame Rochard.

Réparations chaussures

Jh. RENOU, père



Un peu de notre Histoire (173).

1840 (suite)

La situation des écoles dans la colonie.

Une commission instituée en session du Conseil de Gouvernement et d'Administration du 29 février 1840 pour s'enquérir de l'état de l'instruction primaire dans la colonie ayant reconnu l'insuffisance des écoles tant sous le rapport des établissements que sous celui des professeurs le chef de la colonie estima qu'une réforme s'imposait.

Il soumit donc au Conseil en séance du 16 juillet un projet de règlement basé sur les termes de l'ordonnance royale du 15 juillet 1833. Ce projet, approuvé par l'Assemblée fut, expédié au département pour approbation.

Voici les observations du ministre consignées dans sa dépêche du 15 août suivant :

« Monsieur le Commandant,

« J'ai reçu avec votre lettre du 19 juillet dernier N° 32, le p. v. d'une séance du Conseil de Gouvernement et d'Administration où il a été préparé un arrêté pour l'organisation et le régime des écoles primaires de Saint-Pierre et Miquelon.

« Tout en applaudissant à l'idée que vous avez eue d'introduire dans ce service les réformes nécessaires, je dois vous dire que le désir d'appliquer l'ordonnance organique du 16 juillet 1833 sur l'instruction primaire en France, a conduit l'Administration à insérer dans son projet des dispositions qui m'ont paru peu en harmonie avec les localités.

« Tels sont principalement le vote annuel à émettre pour la rétribution à accorder aux instituteurs et institutrices, et pour les acquisitions, constructions, etc., des maisons d'école ; la création d'un comité communal, la formation de listes de candidats pour les emplois d'instituteurs, etc.

« La situation des choses à St Pierre et Miquelon, quant à l'instruction primaire, me paraît fort simple.

« Une somme de 600 fr. figure au budget de la colonie pour le traitement d'un maître d'école à St Pierre. Dans le cas où ce titulaire ne remplirait pas convenablement son emploi, il vous appartiendrait de me proposer son remplacement en faisant connaître si le taux de 600 fr., vous paraît ou non suffisant.

(A suivre)

E. S.



Chronique de l'Île-aux-Marins

Noël. — Les diverses cérémonies de la messe de minuit se sont déroulées dans un recueillement plus grand, peut-on dire, que de coutume, et dans un calme imposant. Le gracieux défilé des petits anges, portant sur un bâncard l'Enfant-Jésus, à la crèche, au chant du cantique : les anges dans nos campagnes ; le chant de : Minuit, chrétiens, rendu avec expression par C. Jugan, contribuèrent, sans doute, à établir les âmes dans une atmosphère de paix.

Plus de cent communions furent distribuées, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis des années. La chorale des jeunes filles et celle des hommes rivalisèrent d'entrain pendant tout l'office. On remarqua aussi le morceau de violon exécuté avec tant de brio par J. Nouvel, avec accompagnement de Louis Arondel à l'harmonium.

A la sortie de l'Office tout respirait le calme d'une splendide nuit de Noël. Les feux de la ville et de la route du Cap se reflétaient bien loin dans la rade aux eaux tranquilles comme celles d'un lac.

Réunion de la Société des Marins. — Le 18 décembre eut lieu l'assemblée annuelle de la société. Le trésorier donna le compte-rendu des finances de l'exercice 1938 qui accuse une encaisse de 1513 francs. Une somme de 600 frs fut ensuite distribuée à des nécessiteux. L'assemblée fut d'avis de remplacer la garniture de fleurs du petit doris qui sert à la procession annuelle.

Faites vivre et prospérer votre petite revue

en payant largement votre abonnement
en trouvant des abonnés nouveaux
en mettant des annonces.

Faites la connaître autour de vous.



LE CAP PERCÉ DE L'ANGLADE

BAPTÈMES.— Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Église,
Le 27 novembre, — **GASPARD** Marie ; Parrain : Ange Coste ; Marraine : Sophronie Gaspard. — *Le 29,* — **DETACHEVREY** Françoise ; Parrain : Albert Detcheverry ; Marraine : Louise Laborde.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,
Le 26 novembre, — **DETACHEVREY** Marie-Béthe, née Arantabé, 60 ans. — *Le 29,* — **LACROIX** Dominique, 37 ans. — *Le 4 décembre*, — **LACROIX** Jean, 75 ans.

**

Hiver.— Tout change, disent les Anciens, même les saisons ; autrefois l'hiver se faisait en novembre, le froid et la neige prenaient possession du territoire jusqu'à fin mars-avril. Aujourd'hui si nous n'avons pas de neige ni grand froid, nous sommes largement gratifiés de vent, et quel vent ? non à décorner les bœufs car ils sont à l'étable, mais à soulever les toitures, renverser les cheminées, abattre les magasins. Extraordinaire que la mer de l'Ouest ne vienne pas rejoindre celle de l'Est.

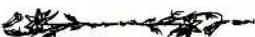
Noël.— Noël est la fête des enfants et aussi des grandes personnes. Si les enfants sont heureux des cadeaux apportés par l'Enfant-Jésus dans leurs souliers, les parents se réjouissent de la joie de leurs enfants.

Noël avec sa messe de minuit, ses chants anciens, sa communion générale a donné à Miquelon plus encore peut-être que les années précédentes un air de fête et rappelé bien des souvenirs.

Séance.— Noël devait se terminer par une séance récréative. Hélas ! force fut de renvoyer la pièce, une des actrices étant indisposée ; et ce ne fut que le jeudi suivant que nos jeunes filles firent valoir leurs talents et intéressèrent plus de 3 heures une salle pleine.

Délégué.— M. Valtaud nous arrivait il y a 2 mois ; il repart le 16 décembre pour reprendre le bateau pour France.

Route.— Les travaux de la route ont pris fin le 29 décembre, le mauvais temps ne permettant pas de continuer. Il y a eu 29 journées de travail.



Chronique de Miquelon



Avis

Le vapeur CELTE quittera Fécamp pour Zeebrugge, Bordeaux et St Pierre, vers fin mars.

**Pour tous renseignements, s'adresser à la
Cie Générale de Grande Pêche, quai de la Roncière**

Chauffage

BOULETS OVOIDS employés dans tous appareils de chauffage : fournaises, poèles, cheminées.

Même par grand vent les boulets brûlent avec flamme réduite jusqu'à consommation complète et sans produire d'escarbilles donnant le maximum de chaleur et de sécurité.

H. A. PATUREL



Joseph Urdanabia

Charrois sable et galet.

Abb : Marcel BURET, professeur au collège, St DIZIER (HTE-MARNE)
France

désire recevoir timbres, même communs, de St Pierre et Miqueton par toutes quantités.

Envie France et Colonies.— Echanges sérieux et honnêtes.

Toujours valable.

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

Pension-RestaurantMme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.**LA « MORUE FRANÇAISE »**

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

PIERRE GOGNY, rue BordaEpicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers**American House**

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

GAUTIER FrèresBoucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fourisseur des navires**HOTEL ROBERT**

Quai de la République

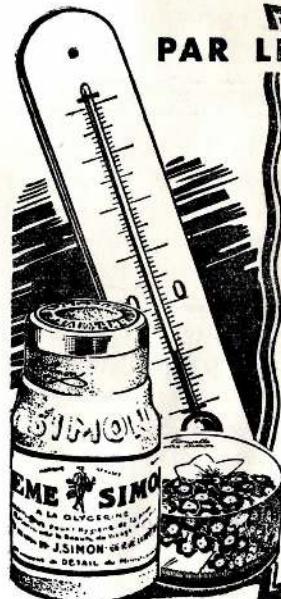
• **PAR LES FROIDS**
LES PLUS RIGoureux
... demeurez belle !

La Crème SIMON constitue pour l'épiderme le moyen de protection le plus efficace contre le froid.

Appliquée après les ablutions sur la peau encore mouillée, elle pénètre en profondeur, et confère aux tissus une souplesse et une résistance extraordinaires. Grâce à elle, plus de rougeurs, de crevasses ni d'engelures. Elle est le secret des saines carnations.

Les poudres SIMON existent en 7 nuances. Pures, impalpables, adhérentes, elles nimbent délicieusement le visage, sans jamais l'irriter.

**LA CRÈME SIMON .
LES POUDRES SIMON**





Si modeste qu'elle soit, notre revue pénètre en bien des milieux au Canada, aux Etats-Unis, en France ; une annonce pourrait vous être utile. Essayez.

H. A. PATUREL

Commission-Consignations Gros et détail

Epicerie -- Vins et Spiritueux -- Biscuits fins -- Confiserie, -- Parfumerie --

Fruits Légumes, grains, foin, charbon

Confection. -- Chaussures etc.

Représentant : Newfoundland Canada S. S. Co Ltd.

The Ogilvie Flom Mills Co. Montréal

Produits Alimentaires Catelli, Montréal.

Confitures, Marinades : Alphonse Raymond, Montréal.

DAVIS et FRASER : Viandes fraîches et fumées, HALIFAX et CHARLOTTETOWN.

Austin Nichols & o., New-York.

Seaboard Fruit Co., New-York.

Radios Scott de Luxe Allwave 11, 12, 19 et 30 lampes, (*garantie 5 ans*).

Agence Dery & Fils, Semences fraîches. Montréal.

The Insulite Company of Finland-Copenhague

Prix, catalogues et échantillons sur demande,



Goupilliére frères

Charrois sable et galet.

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Ménagerie.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



Les meilleurs produits sont ceux de

NATIONAL CARBON Co, Inc.

**DANGER LURKS
IN DARKNESS**

LIGHT THE WAY IN SAFETY WITH

EVEREADY

TRADE MARK

FLASHLIGHTS & BATTERIES

FOR SALE EVERYWHERE

NO 950

TRADE MARK

**EXTRA
LONG LIFE
BATTERY**

NATIONAL CARBON CO., INC.
Loy of Union Carbide and Carbon Corp.
MADE IN U.S.A.

THEY
LAST
LONGER

MIDDLETON Co, Ltd.
80 Broad street, NEW YORK
Distributor



Un complet ou un pardessus ne doit s'acheter que dans une maison de confiance. Vous ne trouverez nulle part des garanties plus sérieuses que celles qui vous sont offertes par

TIP TOP TAILORS Limited.

Complet ou pardessus fait sur mesures.

Prix unique : \$ 24, 95

Pour être Belle.

**Un tailleur ou un manteau. Oui !...
mais du nouveau, du goût, de la variété, du chic.
TIP TOP TAILORS vous offre tout cela.**



W. R. JOHNSTON & Co Limited

Avant de vous décider pour votre complet ou pardessus voyez d'abord les spécialistes du genre, qui vous émerveilleront par la qualité des tissus et leurs prix : sur vos mesures,

Complet ou pardessus de \$ 19,90 à 31,70

Tailleur ou manteau de \$ 22,55 à 34,40

Renseignements et échantillons chez :

Etienne DAGUERRE

distributeur pour les ILES ST PIERRE et MIQUELON.



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Etablie en 1867

Siège Social à TORONTO, Canada.

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars

Toutes opérations de Banque

Comptes courants - Caisse d'Epargne

Crédits Commerciaux - Lettres de Crédit

Virements de Fonds par Cable et par Courrier

Emission de Chèques, Traites et Mandats

(Payables dans toutes les parties du monde)

Avantages qu'offre notre Caisse d'Epargne

Placement de tout type - Intérêts rémunérateurs

Caisse ouverte tous les Jours

Excepté les dimanches et jours fériés

DÉPOTS OU RETRAITS FAITS A VOLONTÉ, AINSI FRAIS

Service prompt et courtois

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous ses Clients, que leur compte courant soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

J. R. PILON

Directeur.

Votre Compte d'épargne

est votre Fonds d'indépendance